

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 05063

Numéro SIREN : 820 817 906

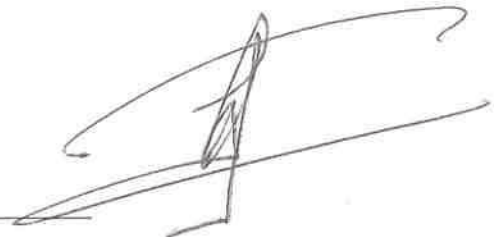
Nom ou dénomination : CONDERE

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2019 sous le numéro de dépôt 14478

CERTIFIÉ CONFORME  
PAR LE PRÉSIDENT.  
LE 29 JUIN 2018.

## CONDERE

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 84, rue Jules Guesde  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
RCS NANTERRE 820 817 906



### PROCES-VERBAL

#### DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 JUIN 2018

L'an deux-mille dix-huit,

Et le vingt-neuf juin à neuf heures,

Les associés de la Société « **CONDERE** », société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros divisé en 1.000 actions, sise 84, rue Jules Guesde à Levallois-Perret (92300) se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la société, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

**Monsieur JérémY Le JAN** préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- et généralement, tous les documents prévus par la loi et les règlements

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/2

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et des opérations réalisées depuis la création de la société et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Poursuite de l'activité malgré des fonds propres devenus négatifs à la clôture ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **RESOLUTIONS**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, qui font apparaître un résultat déficitaire de ..... <10.407,95> euros

L'assemblée générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ainsi que les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

L'assemblée générale prend acte que la société n'a pas enregistré, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts au titre des amortissements excédentaires et des amortissements non déductibles.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### **Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à <10.407,95> euros au compte de Report à Nouveau.

Aux termes de cette répartition, les capitaux propres de la société se présentent comme suit :

|                          |               |       |
|--------------------------|---------------|-------|
| - Capital social .....   | 1.000,00      | euros |
| - Report à nouveau ..... | < 10.407,95 > | euros |

**Total des capitaux propres .....< 9.407,95 > euros**

## **Rappel des dividendes**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que s'agissant de son premier exercice social, la société n'a jamais procédé à des distributions de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte que les capitaux propres sont devenus négatifs à la clôture de ce premier exercice et décide de ne pas dissoudre la société.

L'assemblée générale prend acte que la société dispose d'un délai de deux exercices afin de reconstituer ses fonds propres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **QUATRIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Le Président Associé  
Monsieur Jérémy Le JAN



Monsieur Daniel Le JAN  
Associé

